

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***23380957***Déposé
10-08-2023

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/08/2023 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0794243819

Nom(en entier) : **HÔTEL INVEST THÉÂTRE ANVERS**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue Arthur Warocqué(L.L) 75A
: 7100 La Louvière**Objet de l'acte :** DENOMINATION

D'un procès-verbal dressé par le Notaire Aurélie Haine, de résidence à La Louvière, en date du dix août deux mille vingt-trois, en cours d'enregistrement, il résulte que :

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée « HÔTEL INVEST THÉÂTRE ANVERS », ayant son siège social à 7100 La Louvière, rue Arthur Warocqué, 75A, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0794.243.819.

L'assemblée générale a adopté les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : modification de la dénomination

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination pour adopter la dénomination suivante « HÔTEL INVEST BELGIUM ».

De sorte que l'article 2 des statuts se présentera désormais comme suit :

Article 2 – Dénomination

Elle est dénommée « HÔTEL INVEST BELGIUM ».

Dans tous documents écrits émanant de la société, la dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement de la mention « société à responsabilité limitée » ou des initiales « SRL ».

Suite à cette résolution, l'assemblée générale décide de donner la mission au notaire soussigné d'établir et de signer la coordination des statuts, conformément aux décisions précédentes, et d'assurer son dépôt au dossier de la société.

DEUXIEME RESOLUTION : pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à l'administrateur, avec possibilité de substitution, pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

CES RESOLUTIONS SONT PRISES A L'UNANIMITE.

Déposés en même temps :

- expédition du PV d'AG du 10/08/2023;
- procurations;
- statuts coordonnés.

Pour extrait analytique conforme
Aurélie Haine, Notaire à La Louvière

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").